



**Déclaration préalable du SNUipp-FSU 82
à la CAPD « 1^{er} mouvement »
du 19 mai 2016**



Mesdames, Messieurs,

Comment ne pas commencer cette Commission sans parler du contexte actuel ?

Alors que les salarié-es, les jeunes, les privé-es d'emploi, les retraité-es sont mobilisé-es depuis plus de 2 mois **pour le retrait du projet de loi « travail » et l'obtention de nouveaux droits**, alors que des rassemblements citoyens « Nuits debout » sont organisés sur tout le territoire, alors que l'opinion publique reste massivement opposée à ce texte, le gouvernement décide de passer en force en utilisant le 49.3. C'est inacceptable !

Le SNUipp-FSU poursuit son nécessaire travail de conviction sur la nocivité de ce projet et sur les liens entre le droit du travail et la Fonction publique. Il appelle les enseignant-es à amplifier l'action et à participer massivement aux journées de mobilisations appelées par l'intersyndicale.

Dans ce contexte, le SNUipp-FSU 82 entend toutefois saluer les efforts consentis par le gouvernement actuel qui se rend enfin compte que les Professeurs des Ecoles sont lésé-e-s par rapport à leurs collègues du second degré au niveau des primes versées. au bout de 25 ans d'alignement sur le même statut et la même grille indiciaire. Nos luttes menées ne sont donc pas vaines. Le SNUipp-FSU se félicite que **l'ISAE soit enfin portée à 1 200 euros dès la rentrée 2016**. Pour obtenir gain de cause, il aura fallu que les personnels, à l'appel du SNUipp-FSU, multiplient les initiatives et les actions : lettre à la ministre signée en novembre 2015 par plus de 51 000 collègues, journée de grève le 26 janvier suivie par plus de 100 000 collègues, lettre au premier ministre signée en 4 jours par plus de 23 000 enseignants et remise à Matignon le 22 mars. Le SNUipp-FSU continue, par ailleurs, de demander que cette indemnité soit versée à tous les professeurs des écoles (SEGPA-EREA, enseignants référents, conseillers pédagogiques, animateurs TICE, coordonnateurs REP, en totalité pour les PEMF...) et intégrée au traitement indiciaire afin qu'elle soit prise en compte dans le calcul de la pension de retraite.

Ceci étant, cette avancée ne compensera pas la perte de pouvoir d'achat subie du fait du gel de la valeur du point d'indice depuis juillet 2010...

En ce qui concerne **l'ordre du jour de cette CAPD**, les opérations du mouvement sont une très grande préoccupation de tou-te-s les enseignant-e-s du département. Les résultats sont attendus, parfois avec enthousiasme ou crainte, par les participant-e-s mais également par les autres enseignant-e-s dans les écoles (et même par les autres acteurs de l'école : parents voire collectivités territoriales...).

De façon générale, le SNUipp-FSU continue à s'opposer au principe du profilage de postes. Celui-ci ne respecte pas les règles d'équité et de transparence entre tou-te-s les enseignant-e-s. Le recours à 3 types d'avis (défavorable, favorable et très favorable) rajoute au sentiment d'inéquité. Nous demandons l'attribution des postes sur des critères équitables (barème).

Dans un contexte national où de trop nombreux collègues subissent des restrictions sur des demandes liées à leur carrière (temps partiel, disponibilité, changements de département...), nous souhaitons faire remarquer **la bonne marche de nos opérations du mouvement dans le 82**.

De plus en plus de collègues participent au mouvement principal : cette année, ce sont 450 collègues soit près d'1/3 de nos collègues. Le taux de satisfaction n'a cessé d'augmenter au fil des années (cette année, 52 % des demandes obtiennent satisfaction).

En tant qu'élu-e-s du personnel, nous avons pour objectif principal d'assurer et de veiller aux principes de transparence et d'équité dans les opérations liées à la carrière des enseignant-e-s. Nous saluons le travail effectué par les services de la DRH qui, en prenant en compte l'ensemble des demandes de bonifications personnelles et professionnelles, a rendu plus fluide les opérations du mouvement.

Nous interviendrons au cours de cette instance pour soulever des problèmes particuliers et demander des éclaircissements sur certains postes.

Il est prévu à l'ordre du jour d'aborder le **passage à la Hors Classe** pour certain-e-s collègues à compter du 1^{er} septembre 2016, sous réserve de connaître le contingent départemental. Comme nous l'avons fait l'an passé, si ce point ne peut être abordé lors de cette CAPD, nous demanderons la tenue d'une CAPD

avant la fin de l'année scolaire pour évoquer ce point précis ainsi que la 2ème phase du mouvement.

Dans le 82, l'an prochain, de nombreux droits des collègues seront assurés (alors que des restrictions ont été subies pour l'année 2015-2016) : les demandes de disponibilité seront toutes accordées. De nombreuses demandes de temps partiels le seront également.

Cependant, dans le 82, des collègues se voient refuser l'octroi de temps partiel à 80%. Alors que nos départements limitrophes accordent cette quotité (pour assurer les décharges de direction des petites écoles), le Tarn-et-Garonne fait une mauvaise « résistance »... Nous le dénonçons une nouvelle fois.

Nous dénonçons également l'impossibilité annoncée d'être remplaçant-e et d'exercer à temps partiel. Les récents jugements au tribunal administratif de Nice rappellent ce droit et ne le rendent pas incompatible. Il en est de même pour les missions de direction d'école...

Les questions diverses du SNUipp-FSU 82 (qui peuvent paraître nombreuses...) sont le reflet de l'attente de collègues sur des questionnements professionnels ou sur des situations administratives. La CAPD étant l'instance officielle qui a pour mission de traiter ces points, nous en espérons le meilleur traitement.

Merci de votre attention.

*Les élu-e-s à la CAPD (par ordre alphabétique...)
Guillaume Mangenot, Rodolphe Portolès, Pascale Prat et Sandra Rubio*



SNUipp-FSU 82

Syndicat **N**ational **U**nitaire des Instituteurs, des **P**rofesseurs des écoles et des **PEGC** –
Fédération **S**yndicale **U**nitaire, section départementale du **Tarn-et-Garonne**
23 Grand'Rue Sapiac, 82000 Montauban – 05.63.03.57.81 – 06.82.30.11.88 – snu82@snuipp.fr